

## **Newsletter VSGS 2020/2 du 28 octobre 2020**

Madame, Monsieur,

Dans le secteur de l'électricité, les mécanismes de régulation fonctionnent à plein régime. À intervalles réguliers, parfois inférieurs à un an, des ajustements d'ordonnances ou de lois sont publiés. Il faut dire que la Suisse s'est fixé des objectifs ambitieux : Stratégie énergétique 2050, Stratégie Réseaux électriques, libéralisation du marché, déploiement de compteurs intelligents, mise en souterrain, protection avifaune et plus encore. Et tout cela, sans que la sécurité d'approvisionnement n'en pâtisse ou que les coûts de réseau n'augmentent. La protection du climat et, par conséquent, la réduction des émissions de CO2 sont des priorités absolues. Dans cette perspective, définir des orientations et inscrire dans la loi les « OBJECTIFS » à atteindre apparaît incontestablement comme une démarche pertinente.

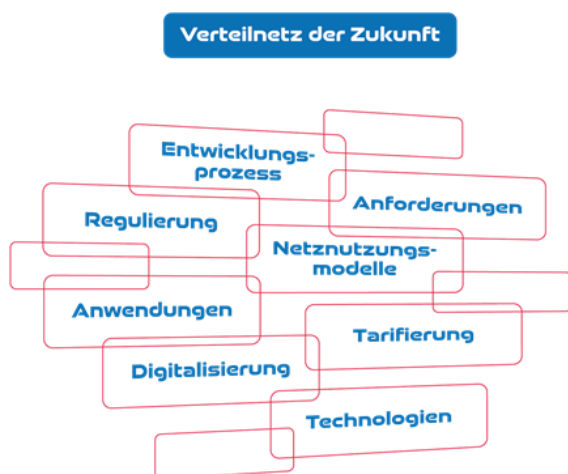
Une attention plus particulière doit être apportée aux ordonnances régissant les « MOYENS » d'y parvenir. Si un minimum de conditions-cadres est bien sûr indispensable, il faut néanmoins garder à l'esprit que toute réglementation constitue une contrainte voire une restriction pour la recherche de solutions inédites, innovantes et éventuellement plus efficaces. Nous courons le risque de nous encombrer de réglementations inutiles, motivées par des intérêts particuliers et ne servant en rien la protection du climat.

Au sein de l'Association Smart Grid Suisse (VSGS), nous avons travaillé sur les questions réglementaires actuelles et souhaitons proposer des solutions pertinentes et réalisables pour atteindre les objectifs fixés. Cette lettre d'information vous en apprendra davantage à ce sujet. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion.

Cordialement,  
Maurus Bachmann et Andreas Beer  
Directeurs du VSGS

---

## Construire ensemble le réseau de distribution de l'avenir



Informez-vous en détails sur [nos thématiques](#) relatives au [réseau de distribution du futur](#).

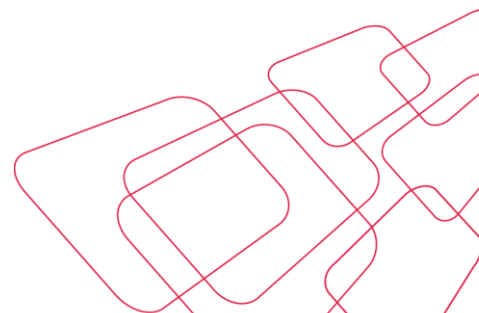
---

## Intégration réseau de l'électromobilité

L'électromobilité passe la vitesse supérieure. La part des véhicules électriques augmente très rapidement. Mais cette évolution n'est guère surprenante : sur la voie vers un avenir durable basé sur des transports individuels décarbonés, la voiture électrique est la solution la plus prometteuse. Quel est cependant l'impact de cette hausse des processus de charge sur le réseau de distribution ? Les réseaux requis par la mobilité électrique dans 20 ou 30 ans doivent être planifiés et réalisés aujourd'hui. Quelles mesures les gestionnaires de réseau doivent-ils prendre pour pouvoir faire face à long terme aux besoins croissants en matière de recharge ? Comment impliquer les gestionnaires des infrastructures de recharge et les utilisateurs\*trices de véhicules dans ce processus ? Pour en savoir plus sur ces questions, découvrez notre nouveau livre blanc.

Voir le [livre blanc](#) « Intégration réseau et mobilité électrique » (en allemand).

---



---

## Questions réglementaires (révision de la LApEI)

Nous avons analysé plus en détail certains aspects de la révision de la LApEI du point de vue des gestionnaires de réseau. Le VSGS se considère comme le représentant des intérêts des gestionnaires de réseaux (de distribution) suisses. Le VSGS regroupe les activités de 12 gestionnaires de réseaux de distribution, représentant environ 50% des points de mesure du pays.

### **Libéralisation du mesurage**

Le mesurage s'avère complexe dans le secteur de l'électricité. Il ne s'agit pas simplement d'installer des compteurs et de les relever. Les données de mesure sont à la base de nombreux processus sur le marché de l'électricité, depuis les prévisions jusqu'à la facturation et à la délivrance de certificats d'origine, en passant par les bilans énergétiques et de réseau. Actuellement, la responsabilité de la mesure incombe à l'gestionnaire du réseau. En investissant dans le déploiement de compteurs intelligents, les gestionnaires de réseaux vont améliorer la qualité et la disponibilité des données dans les années à venir. Comme envisagé par l'OFEN, un ou plusieurs hubs de données centraux faciliteront en outre l'accès aux données de mesure pour les personnes autorisées, notamment pour les clients multisites. Quelle raison reste-t-il de libéraliser la mesure alors que l'agenda est déjà surchargé ? Cela ne ferait qu'accroître la complexité et les coûts sans procurer d'avantages manifestes.

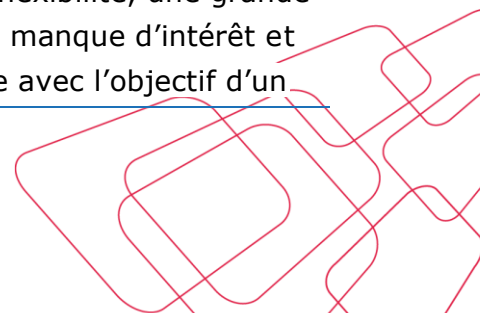
### **Tarification réseau plus conforme au principe de causalité**

L'article 14 de la LApEI fixe de façon exhaustive les objectifs et le cadre des tarifs d'utilisation du réseau. Les tarifs de l'électricité doivent notamment respecter le principe de causalité et tenir compte de l'efficacité des infrastructures de réseau et de l'utilisation de l'énergie. Que demander de plus? La tarification est un instrument important pour influencer les comportements de consommation et rendre ainsi possible les réseaux intelligents. Des réglementations plus poussées limiteraient inutilement la marge de manœuvre pour le développement de modèles tarifaires innovants et ciblés, et entraveraient par conséquent la réalisation des objectifs.

### **Marché de flexibilité**

Depuis des années déjà, la flexibilité des accumulateurs électriques, des chauffe-eau et d'autres consommateurs pilotables est mise à profit par les gestionnaires du réseau et, par exemple, bonifiée par des tarifs spéciaux. Si un consentement explicite est désormais requis pour (continuer à) tirer profit de la flexibilité, une grande partie de celle-ci risque de demeurer inutilisée en raison d'un manque d'intérêt et d'une trop grande complexité, ce qui ne serait pas compatible avec l'objectif d'un

---



---

réseau efficace. Une réglementation basée sur l'opt-out permet d'éviter cela sans restreindre les droits des clients.

### **Rémunération de l'électricité injectée, issue d'énergies renouvelables**

Les gestionnaires du réseau de distribution sont actuellement soumis à une obligation d'achat et de rétribution. Ceci peut devenir problématique à l'avenir si l'énergie photovoltaïque à acheter dépasse la quantité d'énergie à fournir pour l'approvisionnement de base. Du fait de la volonté d'expansion du photovoltaïque, de l'ouverture du marché et des différences entre les profils de référence et de production, cette situation pourrait devenir de plus en plus fréquente. Le VSGS propose une autre solution à cet égard : une obligation d'achat dans toute la Suisse, par exemple par le groupe-bilan pour les énergies renouvelables. Cette solution permettrait en outre d'uniformiser à l'échelle nationale les conditions de rachat et la rémunération de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables.

### **Limitation de l'injection de courant photovoltaïque**

Pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, les capacités de production photovoltaïque intégrées au réseau doivent être démultipliées. La limitation de l'injection permet de raccorder au réseau un nombre beaucoup plus important d'installations photovoltaïques sans préjudice significatif au niveau individuel. Paradoxalement, cette mesure n'entraîne donc pas une réduction, mais permet bien plus une augmentation massive du volume de production photovoltaïque pour une capacité de réseau donnée. À condition toutefois, que les gestionnaires de réseau soient compétents pour assurer une mise en œuvre sans discrimination à l'échelle nationale.

### **Utilisation locale du réseau**

Les marchés locaux de l'électricité, par exemple à l'échelle d'un quartier ou d'une communauté énergétique, doivent permettre une meilleure intégration au marché de la production d'énergie renouvelable. Si ces approches impliquent des tarifs de réseau locaux, il existe un conflit d'objectifs entre la promotion de l'expansion du photovoltaïque et l'application du principe de causalité. Il apparaît d'ores et déjà clairement qu'une attention particulière doit être accordée à la faisabilité des modèles d'utilisation locale du réseau. En lieu et place du modèle Peer2Peer, qui fait l'objet d'un large débat, nous considérons qu'un modèle « Local4All » serait plus pratique et plus facile à comprendre pour les clients. Nous poursuivons nos études visant à déterminer si un tel modèle pourrait satisfaire à l'ensemble des exigences.

---

